



P .V. 05 - 2022

CONSEIL COMMUNAL DE DAILLENS

Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022

Sous la présidence de Mme Caroline Villard Le Bocey, Vice-présidente.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du PV du 26 septembre 2022
3. Communications du bureau du Conseil
4. Démission et assermentation d'une nouvelle Conseillère
5. Présentation du plan de mobilité
6. Communications de la Municipalité et réponses aux questions en suspens
7. Préavis 2022.15 CC – Budget de la bourse communale pour l'année 2023
8. Communications des Commissions
9. Divers
10. Contre-appel

1. Appel

Il relève la présence de 41 membres. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

2. Approbation du PV du 26 septembre 2022

Le PV est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

3. Communications du bureau

- Le quatrième trimestre se terminant, les feuilles de vacances doivent être remises au bureau.
- Prochaines dates des séances : 30 janvier 2023, 24 avril 2023 et 26 juin 2023.

4. Démission et assermentation d'une nouvelle Conseillère

Madame la Conseillère Gaëlle Delacuisine a démissionné pour cause de déménagement. Madame Barbara Hernandez sera assermentée lors de la prochaine séance.



5. Présentation du plan de mobilité

Monsieur Martial Lumineau de la société Transitec présente l'étude de mobilité menée sur notre territoire communal. Voir présentation en annexe du PV.

Monsieur le Conseiller Loïc Bréa : Comment traverser de manière sécurisée s'il n'y a pas de passage piétons en zone 30 km/h et serait-il possible d'étendre cette zone ?

- ⇒ Transitec : Les voitures sont prioritaires et les piétons doivent être vigilants lorsqu'ils traversent. La possibilité d'étendre le 30 km/h a été refusée par le canton. La commune n'a pas de marge de manœuvre.

Monsieur le Conseiller Ernesto Molina : Avez-vous associé vos réflexions avec les agriculteurs du village ?

- ⇒ Monsieur le Municipal Claude Herren : oui nous avons consulté les agriculteurs. Les réflexions actuelles sont aux prémices et des rencontres avec la population sont prévues.

Monsieur le Conseiller Michel Lugeon : Les voitures qui viennent de la Rue du Bourquin qui voudront sortir du village devront passer soit par le Chemin de la Caquerette soit la Rue du Château qui sont des passages plus dangereux. Il faut aussi noter que les véhicules agricoles ne peuvent pas tourner au niveau du Chemin de la Caquerette.

- ⇒ La Municipalité prend note de ces remarques.

Madame la Conseillère Daniela Gaillard : Avez-vous réfléchi aux trottoirs ainsi qu'à l'entretien des bordures de route ? Il n'y a pas que la réduction de la vitesse à prendre en compte mais aussi le confort du piéton.

- ⇒ Transitec : le confort du piéton sera pris en compte dans les aménagements de ces zones 30 km/h.
- ⇒ Monsieur le Municipal Claude Herren : nous sécuriserons ces chemins comme celui des Montets afin de garantir la visibilité des automobilistes et le confort des piétons.

Monsieur le Conseiller Quentin Francillon : Il ne faudrait pas que la Rue du Château devienne le dépose minute des parents.

- ⇒ Transitec : ce sont des éléments qui seront pris en compte dans cette étude.
- ⇒ Monsieur le Syndic Alberto Mocchi : c'est une étude d'intention à ce niveau des réflexions. Il faudra continuer et peaufiner ce plan avec la commission d'urbanisme et toutes les personnes concernées.

Madame la Conseillère Josée Esseiva, représentante de la Commission d'Urbanisme : La commission a été invitée par M. Claude Herren, Municipal en charge du dossier, le 2 novembre dernier afin de nous présenter l'évolution du projet cité en titre.

Selon les informations obtenues, celui-ci a été revu en tenant compte des remarques formulées par la commission en date du 23 mars dernier dans un rapport remis à la Municipalité ainsi que par celles apportées par la population à la suite de la marche participative du 22 juin dernier.

La commission relève la pertinence d'une réflexion globale d'aménagements sur le territoire communal si l'on veut pouvoir espérer réguler le trafic, réduire sa densité, promouvoir des espaces sécuritaires et agréables. Elle remercie donc la Municipalité de mener ce projet et de faire avancer les réflexions à un bon rythme.

Toutefois, nous tenons à souligner que nous prenons notre rôle, au sein de la commission, et notre implication dans ce projet, très au sérieux et souhaitons vivement être associés aux réflexions. En effet, tout en sachant que les démarches relèvent de la compétence municipale, nous pensons être un panel représentatif des différents quartiers de Daillens et de ce fait nous pouvons vraiment amener une plus-value dans les réflexions. Cette dernière remarque a été formulée auprès de M. Herren qui nous a certifié avoir la volonté de nous intégrer aux prochaines démarches, nous nous en réjouissons donc par avance et le remercions vivement.



6. Communications de la Municipalité et réponses aux questions en suspens

Monsieur le Syndic Alberto Mocchi :

- Madame la Municipale Mareva Martin est excusée ce soir car elle a accouché de sa fille Alix.
- Le projet de rénovation de la Laiterie est à l'enquête jusqu'à fin décembre. Le préavis relatif au crédit de construction sera soumis au Conseil communal lors de la prochaine séance du 30 janvier 2023. L'inauguration est prévue pour le mois de mai 2024.
- L'opposition pour le terrain de foot est retirée, les travaux pourront commencer au mois de février et devraient se terminer début 2024.
- La Municipalité doit mettre en place un plan d'urgence en cas de pénurie d'énergie. Un lieu sécurisé sera prévu pour la téléphonie qui se ferait via radio et l'électricité via des génératrices.
- La séance pour la commande groupée des panneaux solaires et de pompes à chaleur a eu du succès. Il y a une dizaine de propriétaires intéressés à acheter des panneaux et cinq à six des pompes à chaleur. Cette démarche reste ouverte, n'hésitez pas à vous renseigner si vous voulez y participer.

Monsieur le Municipal Frédéric Burnand

- Divers essais de filtrage ont été réalisés sur l'eau utilisée et bue qui est polluée au Chlorothalonil. Les résultats seront transmis au début de l'année prochaine avec un préavis pour l'installation du système de filtrage sur les réservoirs d'eau potable.
- Un plan d'urgence doit aussi être mis en place pour l'approvisionnement de l'eau en cas de pénurie d'électricité. L'eau est pompée dans la nappe phréatique une à deux fois par semaine pour remplir les réservoirs puis elle est acheminée jusqu'au village seulement par gravité. Nous ne pomperons ainsi que lorsqu'il y aura de l'électricité. L'évacuation des eaux usées et claires jusqu'aux installations qui sont situées sur la commune de Penthaaz pour la STEP est en réflexion et une solution intercommunale doit être trouvée.
- Le concours pour sélectionner le bureau d'architectes qui se chargera de la rénovation de JVG 2 est terminé. La Municipalité a reçu 12 candidatures d'entreprises de la région qui répondaient aux critères et c'est le bureau EO architectes à Lausanne qui a remporté le projet.
- La commune a un nouveau site internet.

Monsieur le Municipal Claude Herren :

- L'éclairage des passages piétons est obligatoire et sur une route à 50 km/h, il est exigé 75 mètres de visibilité. Certaines ampoules des lampadaires seront changées pour améliorer leur consommation. Les lampadaires du parking de la grande salle ainsi que du chemin menant à la porte d'entrée de celle-ci pourraient rester allumés à la demande lors de manifestations car une horloge spéciale a été installée afin de les programmer.
- Monsieur Daniel Bischoff et moi-même effectuons des contrôles de trafic sur la route de la déchetterie.
- La Place du Chêne sera inaugurée le 17 décembre 2022 à 11h00.

Madame la Municipale Barbara Busigny :

- Il reste des oppositions sur le projet de rénovation du collège du Cheminet qui sont en voie d'être levées et le crédit de construction sera voté lors du Conseil intercommunal du 7 mars 2023.
- Notre commune est inscrite au duel intercommunal pour la promotion du sport qui se déroulera durant le mois de mai. Les gens pourront y participer en individuel ou en groupe et cumuler durant tout le mois des heures de sport. De plus amples informations vous seront transmises en février ou mars 2023.



7. Préavis 2022.15 CC – Budget de la bourse communale pour l'année 2023

Le rapporteur de la commission des finances lit le rapport.

Monsieur le Syndic Alberto Mocchi : Le budget a été construit en maximisant les charges et en restant prudent sur les revenus. Il sera nécessaire de faire des investissements par exemple au niveau du patrimoine immobilier de la commune qui est vieillissant. Depuis 2019, nous avons baissé de 5 points les impôts ce qui nous laisse une moins grande marge positive d'autofinancement qu'auparavant, mais la santé financière de la commune reste saine avec des comptes excédentaires.

- Le préavis est adopté à 40 voix pour et 1 abstention.

8. Communications des commissions

Monsieur le Conseiller Joël Pasche, représentant de la Commission d'urbanisme : La Commission a été invitée par Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi, le 29 novembre 2022 à participer à une séance avec Monsieur Cyril Mumenthaler de la société Urbaplan en charge de la révision du PACOM et de son règlement. Ce dossier a été réalisé dans la volonté de préserver au maximum les droits des propriétaires dont les terrains sont non constructibles en les convertissant en zone de verdure et non, comme le souhaiterait le Canton de Vaud, en zone agricole. Ce changement de zone permettrait de les repasser dans 15 ans en zone constructible.

La Commission d'urbanisme soutient le dossier de révision du PACOM et de son règlement tel que présenté et invite le Conseil communal à l'accepter lorsqu'il passera en votation après sa mise à l'enquête publique qui est prévue à la fin du premier trimestre de 2023.

- ⇒ Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : nous arrivons à la fin du processus de révision du PACOM et de son règlement qui, pour rappel, avait commencé en 2018. Une présentation publique sera organisée avant la mise à l'enquête ainsi que l'envoi d'un tout-ménage afin que la population soit informée de ces changements. La Municipalité espère finaliser ce dossier à l'automne 2023.

9. Divers

Madame la Conseillère Rosine Bourquin : Quand est-il prévu de mettre une ligne blanche continue vers les arrêts de bus ?

- ⇒ Monsieur le Municipal Claude Herren : J'ai contacté le bureau d'ingénieur mais avec les conditions météo actuelles, il n'est pas possible de le faire, mais elle sera peinte dès que possible.

Monsieur le Conseiller Laurent Gilliéron : Pourquoi les horaires des bus PPDLV sont synchronisés avec ceux des cars postaux ? Il serait plus intéressant qu'ils comblerent les manques de passage dans la journée afin de répondre aux besoins des utilisateurs qui n'ont pas des horaires classiques de pendulaires.

- ⇒ Monsieur le Syndic Alberto Mocchi : Nous faisons pression auprès de CarPostal afin d'augmenter la cadence de passage dans notre village mais pour cela, il est nécessaire qu'il y ait un certain nombre d'utilisateurs et qu'un minimum de 20 % des coûts inhérents à cette ligne soient financés par la vente de tickets. Si tout se passe comme prévu, dans deux ans nous devrions avoir des bus plus tard le soir, une cadence augmentée le matin et les week-ends.

La cadence des bus PPDLV sera augmentée le matin et nous essaierons de moins les caler sur les cars postaux mais il est vrai qu'aux heures creuses, les bus sont souvent vides. Nous avons aussi la volonté de pouvoir les utiliser à d'autres fins les après-midis, par exemple proposer un bus pour les entraînements sportifs. Un sondage afin de recenser les besoins en mobilité des utilisateurs sera soumis aux communes concernées par les PPDLV en début 2023.



P .V. 05 - 2022

Monsieur le Conseiller Franck Crozet : Je vous annonce ma démission du Conseil communal car je quitte Dailens à la fin 2022 pour aller vivre à Poliez-le-Grand. Monsieur Crozet est remercié pour son engagement.

Madame la vice-présidente Caroline Villard Le Bocey : Des photographies montrant les effets de l'extinction de l'éclairage public, prises par Monsieur le Conseiller Laurent Gilliéron et mises à disposition par Monsieur le Municipal Claude Herren, vont défiler afin de clôturer cette séance.

10. Contre appel

41 membres répondent au contre-appel.

La séance est levée à 20 heures 20.

La vice-présidente

La secrétaire



Annexe : Présentation de Transitec